

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2020

Présents : Jean-Patrick AUDOUX, Régis BESSIN, Thierry GENDRIN, Michel GRENTE, Anthony HINARD, Céline LEBOUVIER, Gérard LEBOUVIER, Marie LEBOUVIER, Vincent LEFEVRE, Joël POISSON, Brigitte VIBERT.

Absent : Néant.

Secrétaire de séance : Régis BESSIN.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 juillet 2020

Mr Vincent Lefèvre fait une remarque sur le compte-rendu : la formulation au sujet de l'employé communal et de l'entreprise de Mr Pacary Olivier prête à confusion. Mr Le Maire rappelle qu'un devis serait demandé à l'entreprise de Mr Pacary pour des travaux en complément des heures faites par l'employé communal. En effet, il ne peut assumer toutes des tâches compte-tenu du nombre d'heures qui lui est attribué (4 heures semaine). Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

CONVENTION POUR L' AIDE AUX ENTREPRISES (VILLEDEIU INTERCOM)

Pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire du COVID19, Villedieu Intercom a voté un plan d'accompagnement de l'économie locale. Ce plan prévoit la création d'un fonds alimenté par Villedieu Intercom et les communes à hauteur de 2 € par habitant sauf pour Percy en Normandie et Villedieu-les-Poêles-Rouffigny dont la participation sera de 3 € par habitant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, Décide,

- D'approuver le versement d'une contribution financière au plan « croissance + »,
- Autorise le Maire à signer la convention avec Villedieu Intercom.

DECISION MODIFICATIVE : AFFECTATION DE CREDIT A L'ARTICLE 657351

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
615221	570.00	
657351		570.00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, Décide,
D'approuver la décision modificative n°1 du budget général.

ÉPANDAGE SUR LA COMMUNE DE MONTABOT (FROMAGERIE DE SAINT CECILE)

La Société Fromagère de Sainte Cécile demande l'autorisation d'épandre des boues sur 3 parcelles exploitées par Mr Christophe LEBOUTEILLER.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Décide de donner un avis favorable à l'épandage de boues sur les 3 parcelles exploitées par Mr Christophe Lebouteiller.

GESTION DE L'ANCIEN PRESBYTERE PAR LE CABINET FOLLIOT

Monsieur le Maire demande à ce qu'un montant de loyer soit déterminé pour le logement « ancien presbytère ».

Monsieur le Maire propose que la gestion de la location soit effectuée par une agence immobilière et demande à contracter une assurance garantie loyer impayé.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de fixer le montant du loyer à 580 euros mensuel avec une caution d'un même montant,
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la location avec l'agence immobilière,
- autorise le Maire à contracter une assurance garantie loyer impayé.

ENTRETIEN DE L'ESPACE VERT DE LA COMMUNE (LES PAYSAGES D'OLIVIER)

Au vu du nombre de tâches à effectuer sur la commune (entretien des espaces verts et autres travaux) et compte-tenu du nombre d'heures attribué à l'employé communal, celui-ci ne peut pas faire face à tout. Des questions se posent afin de trouver des solutions : lui attribuer plus d'heures, demander un devis à l'entreprise « Les Paysages d'Olivier » pour effectuer certains travaux,... Mr le Maire se renseignera auprès de chacun des interlocuteurs afin qu'une décision soit prise par la suite.

TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu deux devis concernant les travaux de voirie. Les chemins et routes programmées pour cette année et les prochaines sont : le CR Michel Homet, le CR de La Butte (divisé en 3 portions), le CR Hamel Talbot, le CR entreprise Folliot et le parking de la salle des fêtes.

Pour 2020, les travaux retenus seront :

« CR de la Butte (Mont Robin vers Tessy) » tronçon n°1, « entrée entreprise Folliot », « CR le Hamel Talbot ».

Après mise en concurrence, les entreprises ayant répondu sont les suivantes :

- SARL GATP pour un montant de 57 758.75 € HT
- LEHODEY TP pour un montant de 52 563.00 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Décide de retenir l'entreprise Lehodey,

Autorise le Maire à signer le devis.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Thierry Gendrin propose qu'il soit demandé aux propriétaires du terrain situé près de la salle des fêtes s'ils seraient vendeurs afin d'agrandir le parking.
- ✓ Anthony Hinard : le coût du débarnage pour « Le Hamel Breton » et « Les Mares » serait d'environ 2 000€.
- ✓ Commission cimetière : l'estrade de l'église aurait besoin d'être reconsolidée.
- ✓ Suite à plusieurs demandes, des cours d'informatique seront donnés par Joël Poisson.
- ✓ Commission cimetière des tarifs seront demandés à des entreprises pour un ossuaire dans le cimetière.

- ✓ Location Mr et Mme Dandine :
 - Pas de date d'intervention de l'entreprise Lemaire pour la pose des volets,
 - Prévoir le nettoyage de la cuve à fuel,
 - Voir infiltration d'eau dans la cheminée,
 - Petite intervention au niveau de la toiture du préau
- ✓ Location Mr et Mme Olivier :
 - L'entreprise Varin isolation va intervenir mi-septembre
 - Prévoir quelques travaux dans les WC et une chambre
- ✓ Adressage de la commune : Michel Grente a contacté Mr Léon Dolley, maire de la commune de Beslon pour avoir des informations à propos de leur collaboration avec La Poste.
- ✓ Pose d'un ralentisseur dans le bourg : à étudier
- ✓ Mme Françoise Baloud a demandé s'il était possible d'installer une boîte à livre dans le bourg.

TARIFS LOCATION SALLE DES FETES

A partir du 1^{er} janvier 2021, les tarifs suivants seront appliqués à l'exception des locations faites en 2020 et reportées sur 2021 en raison du Coronavirus ceux de 2020 seront appliqués :

Pour un week-end :

Location de la salle pour les **particuliers hors commune** : 180 euros
 Location de la salle pour les **particuliers de la commune** : 140 euros
 Location de la salle pour les **associations hors commune** : 65 euros
 Location de la salle pour les **associations de la commune** : 50 euros

Pour une journée :

Location de la salle pour les **particuliers hors commune** : 90 euros
 Location de la salle pour les **particuliers de la commune** : 70 euros
 Couvert : 0,50 euros du couvert
 Electricité : 0,17 euros du kwh

Facturation de la casse : 1.50 euro par verre, couvert ou assiette.

La casse de toute autre vaisselle sera facturée au prix de rachat.

Frais de nettoyage si la salle est rendue en mauvais état : 50 euros

Un acompte de 50 % du tarif de location de la salle est demandé pour la réservation.

La location de la salle est accordée gratuitement une fois par an à chaque association de la commune.

Le conseil municipal décide de ne pas demander d'acompte lors des locations aux associations.

Cette délibération annule et remplace les délibérations les délibérations précédentes.

- ✓ Au vu des conditions sanitaires dû au Covid 19, le repas des « Cheveux blancs » est annulé en septembre. Selon l'évolution du virus, celui-ci pourrait être repoussé au printemps.
- ✓ Pas de nouvelle de l'architecte au sujet des problèmes de la salle des associations.